



Supplément descriptif du certificat

1. Titre protégé (fr), profession

Charpentière CFC
Charpentier CFC

2. Traduction du titre (en)

Carpenter
Federal Diploma of Vocational Education and Training

3. Profil de l'activité professionnelle

Les charpentières et les charpentiers façonnent, édifient et réparent des constructions en bois, en matériaux dérivés du bois et d'autres matériaux. Leur domaine d'activité comprend le terrassement et le gros oeuvre, la construction de maisons et de halles, le second-oeuvre, la construction de toits et le revêtement de façades, la construction d'escaliers ainsi que de bâtiments agricoles. Ils accomplissent des travaux d'isolation thermique et phonique ainsi que de protection contre l'humidité et de protection du bois. La construction, la rénovation et l'entretien d'ouvrages en bois et hybrides sont d'importantes compétences.

Les objectifs de formation sont divisés en sept domaines de compétences opérationnelles:

1. Préparation des travaux
2. Taille d'éléments structurels
3. Préfabrication d'éléments de construction
4. Edification d'éléments en bois
5. Mise en oeuvre de couches protectrices et d'isolants
6. Pose de revêtements et de sous-constructions
7. Pose de produits préfabriqués

4. Secteurs d'activité

Les charpentiers de niveau CFC travaillent comme généralistes en entreprise, ainsi que dans le gros oeuvre et le second oeuvre. En plus des charpentes, ils construisent des maisons en bois, des granges, des halles de sport ainsi que des ponts et des façades, posent des lambris et des parquets, procèdent au montage de fenêtres et à l'isolation de murs et de toits.

Ils choisissent le bois en fonction de l'utilisation prévue et le travaillent de manière à obtenir le produit fini visé. En plus des nouvelles constructions et de l'agencement intérieur, ils effectuent aussi des rénovations d'anciennes constructions. Ils effectuent également des isolations de bâtiment et sont également familiarisés avec les technologies propres. Ils sont en outre capables d'installer des panneaux solaires et des équipements photovoltaïques.

Ils travaillent en règle générale en équipe et veillent au respect des exigences élevées en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de l'environnement. Ils ménagent les ressources (bois etc.). Ils exercent leur profession dans de petites, moyennes ou grandes entreprises, spécialisées ou non.

5. Base officielle du certificat

5.1 Organe responsable du certificat (organisations du monde du travail)

Holzbau Schweiz; FRM Fédération suisse romande des entreprises de menuiserie, ébénisterie et charpenterie

5.2 Autorité nationale chargée de délivrer l'approbation du certificat

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Einsteinstrasse 2, CH-3003 Berne
www.sefri.admin.ch

5.3 Niveau (national ou international) du certificat

Cadre national des certifications formation professionnelle: Niveau 4
Cadre européen des certifications: Niveau 4

5.4 Conditions d'octroi/Système de notation

6 = très bien

5 = bien

4 = passable

Note minimale requise: 4.

3 = insuffisant

2 = faible

1 = médiocre

5.5 Accès au niveau suivant de formation* (facultatif)

Contremaître charpentier avec brevet fédéral; maître charpentier avec diplôme fédéral.

Avec un certificat de maturité professionnelle, possibilité d'être admis sans examen dans une filière Bachelor of Science (HES) en technique du bois, architecture ou en génie civil.

* La décision en matière d'admission relève de l'institution d'accueil.

5.6 Accords internationaux (facultatif)

5.7 Base légale

- Ordonnance du 5 août 2013 sur la formation professionnelle initiale de charpentier CFC (numéro de la profession: 30303)

- Ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (SR 412.105.1)

6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnu

La formation professionnelle initiale de charpentière / charpentier CFC dure 4 ans. Il s'agit la plupart du temps d'une formation dite duale qui se déroule dans l'entreprise formatrice et dans une école professionnelle, et qui comprend également des cours interentreprises. Les compétences opérationnelles liées à la profession sont définies par les organes responsables concernés.

- L'entreprise formatrice vise à faire acquérir des aptitudes pratiques liées à la profession choisie, à raison de 4 jour(s) en moyenne par semaine.

- L'école professionnelle est chargée de l'enseignement des connaissances professionnelles et de la culture générale, à raison de 1 jour(s) en moyenne par semaine pour un total de 1440 leçons.

- Les cours interentreprises visent à faire acquérir un savoir-faire de base destiné à compléter la pratique professionnelle et la formation scolaire, à raison de 45-49 jours de cours au total.

La procédure de qualification avec examen final porte sur les domaines de qualification suivants:

- travail pratique d'une durée de 16 heures

- connaissances professionnelles (examen écrit et/ou oral) d'une durée de 4 heures

- culture générale

- plans d'ouvrage d'une durée de 3 heures

Sont pris en compte pour le calcul de la note globale, les domaines de qualification et la note d'expérience de l'école professionnelle et les cours interentreprises.

D'autres procédures de qualification équivalentes et reconnues par le SEFRI sont possibles.

7. Informations complémentaires

Etabli par l'organe national de référence:

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, www.sefri.admin.ch

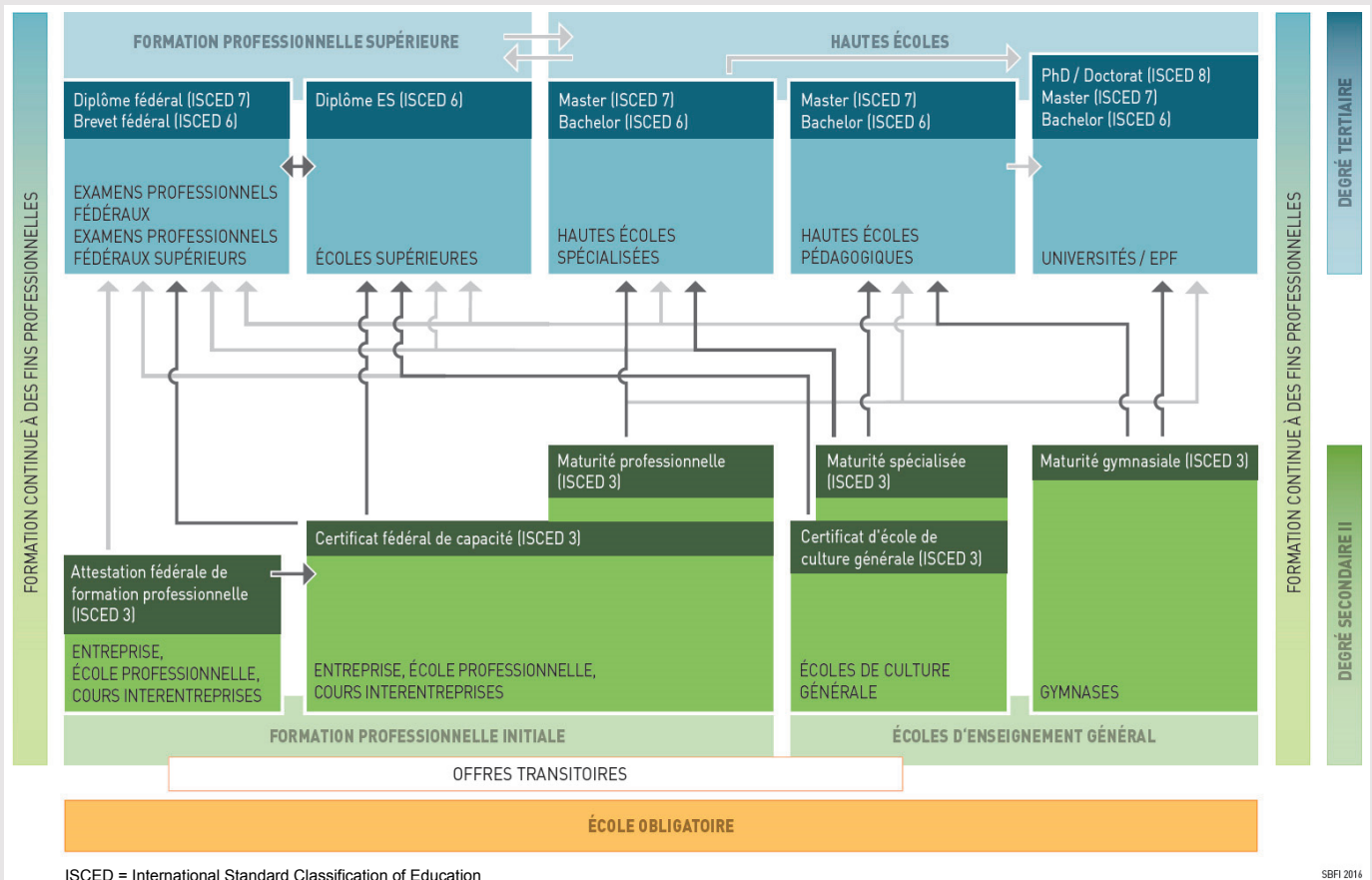


Le présent supplément descriptif se fonde sur l'art. 4, al. 1, de l'ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (O-CNC-FPr; RS 412.105.1). Il suit le modèle recommandé par le Parlement européen et le Conseil (décision n° 2241/2004/CE). Le supplément fournit des données suffisantes pour améliorer la transparence internationale et la reconnaissance professionnelle équitable des qualifications (diplômes, titres, certificats, attestations, etc.). Il décrit la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut de la qualification acquise par la personne

désignée par le certificat original auquel ce supplément est annexé. Le présent supplément descriptif ne peut pas être utilisé séparément du certificat original. Il est dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance.

De plus amples informations sont disponibles sur le site www.sefri.admin.ch.

8. Informations sur le système éducatif national



ISCED = International Standard Classification of Education

SBFI 2016

Formation professionnelle initiale (degré secondaire II)

La formation professionnelle initiale prépare les candidats à une activité professionnelle autonome et se caractérise par le lien systématique entre la théorie et la pratique professionnelle. Elle dispense les compétences opérationnelles requises pour l'exercice de la profession en vue de permettre aux diplômés de mener des activités et tâches professionnelles de manière indépendante, ciblée et appropriée tout en faisant preuve de suffisamment de souplesse.

La formation professionnelle initiale englobe par ailleurs un enseignement de culture générale qui vise à transmettre des compétences fondamentales aux personnes en formation, leur permettant de s'orienter sur les plans personnel et social et de relever des défis tant privés que professionnels.

En règle générale, la formation est dispensée sur trois lieux de formation (entreprise, école professionnelle et site de cours interentreprises). La réussite de la formation professionnelle initiale garantit l'employabilité et l'accès au marché du travail.

Les personnes qui ont terminé avec succès une formation professionnelle initiale peuvent, si elles disposent de l'expérience professionnelle requise, effectuer une formation professionnelle supérieure ou, si elles sont titulaires d'une maturité professionnelle, être admises aux études dans une haute école spécialisée.

Maturité professionnelle fédérale (degré secondaire II)

La maturité professionnelle complète la formation professionnelle initiale avec CFC par une formation générale approfondie et permet d'accéder aux études dans une haute école spécialisée. L'examen complémentaire «passerelle maturité professionnelle – hautes écoles universitaires» permet par ailleurs d'intégrer une université ou une école polytechnique fédérale (EPF).

Le système éducatif suisse

Le système éducatif suisse repose sur deux piliers: la voie de la formation de culture générale et celle de la formation professionnelle. Un changement de voie est possible en tout temps, sur la base dans certains cas de prestations complémentaires. D'une manière générale, le système éducatif suisse se caractérise par une grande perméabilité.